



communiqué  
de presse 

***Halte au transfert des charges :  
Ce n'est pas aux agents territoriaux de financer  
l'apprentissage !***

La prise en charge financière des apprentis de la Fonction publique territoriale était à l'ordre du jour du CSFPT le 27 novembre 2019.

L'UNSA Territoriaux est favorable à l'apprentissage dans la Fonction publique territoriale et à sa prise en charge par le CNFPT, qui en est déjà acteur en gérant deux CFA et en formant des maîtres d'apprentissage.

Une contribution du CNFPT aux frais de formation des apprentis de la FPT existe depuis 2016, alors que le taux de cotisation des employeurs s'élevait à 1 % de la masse salariale pour financer l'ensemble de ses missions.

Ramené à 0,9 %, bien en deçà des taux de la Fonction publique de l'Etat (5,6 %) et de la Fonction publique hospitalière (2,9 %), il ne permet pas d'assurer l'ensemble des demandes de formation dont certaines s'imposent par les réformes gouvernementales elles-mêmes !

Cantonner le CNFPT à un rôle de payeur... sans ressource supplémentaire, c'est faire supporter la charge par les agents territoriaux eux-mêmes !

**Pour l'UNSA Territoriaux, c'est NON !**

**L'offre de formation des agents territoriaux n'a pas à être réduite du fait du financement de l'apprentissage par le CNFPT.**

27/11/19

---

**Contacts : Eric CONEIM – 06 13 41 74 15 / Pascale PARIS – 06 72 60 68 10**